

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 2, parc d'activité Camalcé- 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 18 décembre 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille six, le 18 décembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle des fêtes à Montarnaud sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel – M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. REILHAN Robert – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. Régis ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie – Mme VIVIEN Isabelle M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
12 décembre 2006

Absents excusés : M. PIERRUGUES Georges - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Date d'affichage

Absents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian M. CALAS Alain - M. RUIZ Jean François

Date de retrait d'affichage

M. Michel ASTIE donne pouvoir à Louis VILLARET
M. Jean-Pierre GHIBAUT donne pouvoir à Jacques DONNADIEU
M. Jean Paul BELLOC donne pouvoir à M. Claude CARCELLER
M. Georges PIERRUGUES donne pouvoir à Hélène BARRAL
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

102-2006 - Aide pour une programmation urbaine sur trois parcelles à Montpeyroux – conventions entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Montpeyroux – convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

Rapporteur Monsieur Jean Marcel Jover, Vice-président,

Le rapporteur explique que par délibération du 20 novembre 2006, la Communauté de communes a défini un règlement d'intervention pour aider les communes du territoire dans leur démarche de programmation urbaine. Dans ce cadre, la commune de Montpeyroux a demandé à la Communauté de communes de l'accompagner pour mener une étude de faisabilité et une réflexion en vue d'une programmation urbaine sur trois parcelles (C386, C387, C388).

Situé au centre du village pour une surface totale de 8000m², cet espace comporte de forts enjeux pour la commune. C'est pourquoi une programmation urbaine permettrait de maîtriser les mutations à venir. A ce jour, plusieurs projets sont pressentis par la commune de Montpeyroux :

- Création de logements locatifs
- Aménagement d'un espace d'accueil support à des manifestations publiques
- Création d'une maison de retraite
- Aménagement d'une esplanade avec jeux d'enfants et d'un espace de stationnement

Le rapporteur ajoute qu'afin de mener dans les meilleures conditions cette démarche, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pourrait, en appui de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, apporter à la commune de Montpeyroux une assistance technique : aide à la définition du projet, rédaction d'un cahier des charges en vue de sélectionner un architecte-urbaniste, accompagnement de la commune dans les discussions avec l'architecte retenu.

Le coût de l'intervention du CAUE, soit 1200€, sera pris en charge par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Cette opération serait encadrée par :

- Une convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Montpeyroux,
- Une convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le CAUE

Les deux conventions sont jointes à la présente délibération.

Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser le Président à signer une convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Montpeyroux
- d'autoriser le Président à signer une convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le CAUE

Fait à Gignac, le 8 janvier 2007

Le Président

Louis VILLARET